

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2013

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 14.03.2013 a été affiché le 20 Mars 2013, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 29 Mars 2013, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 5 Avril 2013, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Budget Primitif 2013 commune
- 2- Emprunt 2013 : 250 000 € pour achat de terrains la Loge
- 3- Cadence d’amortissement de l’étude sur le projet d’aménagement de la salle des fêtes
- 4- Acquisition de terrains à la Loge
- 5- Demande de subvention auprès de la communauté d’Agglomération de Blois au titre du Fonds Communautaire d’aide à la maîtrise de l’énergie
- 6- Application de la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires : délibération
- 7- Questions diverses.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, M. Jean-François CHAMP adjoints au Maire.
Mme Michèle BOBIN, Mme Nathalie CERÉ, Mme Dominique BOILEAU, M. Michel PREVOST, Mme Florence VIAL,
M. Christian SÉNÉCHAL, Mme Claudine DELFAU, M. André GOUJON Conseillers municipaux.

Absent(e) excusé(e) :

M. André GOUJON qui a donné pouvoir à Jean-Claude GOHIER
Mme Christine PAVY qui a donné pouvoir à Mme Nathalie CERÉ

Mme Florence VIAL a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès - verbal du 14 Mars 2013.

La modification suivante est demandée :

P1. 1) Fin du 1^{er} paragraphe : ajouter « et à son environnement ».

Le procès- verbal du 14 Mars 2013 ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour :

1- Budget Primitif 2013 commune

Le Maire rappelle que le Budget Primitif a été étudié en détail lors de la réunion de travail du 2 avril 2013.

Concernant – L’AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012

Le conseil municipal décide à 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION que le résultat de fonctionnement 2012 de la commune- excédent 243107,88€ sera affecté au C/1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d’investissement, pour un montant de 45 375€.

Le solde disponible, 197 732,88€ est affecté comme suit :

-Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	98 720,00€
- Affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (C/002)	99 012,88€

Le Budget est présenté chapitre par chapitre. Un emprunt de 250 000€ est prévu.

Le Maire propose de maintenir les taxes à leur taux actuel.

Vote du taux des taxes directes locales – Année 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit le taux des trois taxes directes locales, à 14 voix POUR

• Taxe d'habitation	...	15,27 %
• Foncier bâti	...	29,59 %
• Foncier non bâti	...	108,18 %
Produit fiscal attendu	...	323 336€

Vote du budget primitif 2013 – Commune-

Le budget Primitif 2013 de la commune résumé tel qu'il suit a été approuvé, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

• Section de fonctionnement	...	803 545 € en dépenses 803 545 € en recettes
• Section d'investissement		645 825 € en dépenses 645 825 € en recettes

2 Emprunt 2013 : 250 000 € pour achat de terrains la Loge

Le Maire propose de réaliser l'emprunt de 250 000€ pour l'achat des terrains à la Loge.

Mesdames VIAL, BOILEAU et Monsieur SÉNÉCHAL souhaitent que la commune fasse des appels de fonds au fur et à mesure de l'achat des terrains plutôt que d'avoir à payer des intérêts sur un montant d'emprunt qui ne sera peut-être pas utilisé rapidement si les terrains ne peuvent être achetés sur une proche échéance.

Par ailleurs, ils font remarquer que cela risque de bloquer d'autres investissements comme les travaux à l'école, par exemple.

Après discussion, il est décidé qu'une partie de cet emprunt peut être affectée également à la rénovation des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire- Centre, un emprunt de 250 000 € sur une durée de 10 ans au taux fixe de 2,83 % selon des échéances mensuelles.
Cet emprunt est nécessaire pour l'achat de terrains sur le territoire communal et à la réalisation de travaux de rénovation de locaux communaux.
- prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité, chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

3 Cadence d'amortissement de l'étude sur le projet d'aménagement de la salle des fêtes

Le Maire explique que la commune a l'obligation d'amortir les dépenses inscrites aux comptes 203 et 204 si elles n'ont pas été suivies de travaux.

C'est le cas de l'étude sur le projet d'aménagement de la salle des fêtes réalisé en 2010 pour un montant de 4 568,72€ et non suivie de travaux.

Le Maire propose d'amortir cette étude sur 3 ans soit 1 522,91€ par an.

Le Conseil Municipal

➤ ACCEPTE cette proposition à l'unanimité.

4 Acquisition de terrains à la Loge

Cette question est reportée, les accords écrits attendus ne sont pas encore parvenus en Mairie.

5 Demande de subvention auprès de la communauté d'Agglomération de Blois au titre du Fonds Communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 incite les collectivités à mettre en place des actions tendant à réduire la consommation d'énergie de leurs services, et ce afin de promouvoir la maîtrise de la demande d'énergie de la France.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Communauté d'Agglomération de Blois a mis en place un fonds communautaire à destination des communes. Ce fonds a pour objectif de financer une partie des travaux visant à réduire les consommations d'eau et d'énergie et/ou à développer l'usage des énergies renouvelables dans les bâtiments anciens et les espaces publics communaux.

Pour l'année 2013, les actions éligibles au versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Blois, que la commune de MOLINEUF souhaite engager sont :

1- Classe N° 3 de l'école maternelle:

Amélioration de l'isolation thermique du local par mise en place d'un plafond suspendu en dalles de laine de roche. Ce faux plafond permettra également de réduire le volume chauffé de la classe et d'améliorer la correction acoustique du local.

2- Remplacement de menuiserie de la cantine et de la cuisine de l'école:

Les 5 fenêtres de la cantine et les deux fenêtres de la cuisine sont équipées de vitrage simple.

Les ouvrants seront remplacés par des châssis rénovation équipés de double vitrage performant. (coefficient UWL-1,4 W/m2).

La réalisation de cette opération devrait permettre une économie de l'ordre de 10 % sur le coût de consommation annuelle en énergie/eau.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2013 et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant total de l'opération (TTC)		Fonds propres de la commune :	5866, 43 €
<i>Dont opération de maîtrise de l'énergie HT et hors coût de main d'œuvre :</i>	9405, 16 €	Fonds de concours : Agglo (25%)	1965, 96 €
	7863, 85 €	Autres subventions (CG, ADEME, Région, .DETR 20 %)	1572, 77 €

Etant précisé que l'aide de la Communauté d'Agglomération de Blois est plafonnée à 25 000 euros par commune, toutes opérations confondues et dans la même année, la commune de MOLINEUF souhaite solliciter le fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'eau et de l'énergie pour un montant de 1965, 96 € correspondant à 25% du montant hors taxe des travaux.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- autoriser le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- autorise Le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie.

6 Application de la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires : délibération

Le Maire rappelle qu'il s'agit de rajouter notamment ½ journée d'école pour la rentrée 2013 ou de demander le report en 2014.

Suite à une enquête auprès des parents et les discussions à ce sujet en Conseil d'Ecole, il y a un consensus général au niveau des enseignants, des parents, du SIVOS pour le report de cette réforme en 2014. Il est prévu d'organiser des réunions de travail avec l'ensemble des partenaires impliqués pour préparer au mieux la rentrée 2014.

Le Maire de Molineuf :

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires fixe le cadre réglementaire de la réforme des rythmes scolaires entre en vigueur dès la rentrée scolaire 2013-2014.

Toutefois, l'article 4 de ce décret laisse la possibilité au président de demander le report de l'application de cette réforme à l'année scolaire 2014-2015. Cette demande doit être adressée au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), après avoir obtenu l'avis du conseil général en charge de l'organisation et du financement du transport scolaire, qui dispose d'un délai de 20 jours.

Compte tenu de la nature et de l'impact de la réforme sur la collectivité, il importe que le conseil municipal se prononce sur la demande de report de l'application de la réforme à la rentrée scolaire de 2014-2015.

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D. 411-2 et D. 521-10 à D. 521-15 ;

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires ;

Considérant :

1. La difficulté du recrutement d'animateurs à temps partiel pour l'encadrement des enfants (dans une tranche horaire qui va être très demandée)
2. La difficulté des locaux à trouver pour les activités et le déplacement des activités qui utilisent aujourd'hui ces locaux
3. Les horaires des activités actuelles du mercredi matin à redéfinir
4. Le coût engendré par cette réforme non couvert par l'aide gouvernementale

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- qu'il y a lieu, compte tenu des éléments de faits rappelés ci-dessus, de reporter l'application de la réforme pour la rentrée scolaire de 2014-2015 pour toutes les écoles maternelles et primaires des communes membres du SIVOS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis du conseil général en charge de l'organisation et du financement du transport scolaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à informer, après avoir obtenu l'avis du conseil général (de manière exprès ou tacite), le DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme pour la rentrée scolaire de 2014-2015.

7 Questions diverses

- Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire donne lecture de deux déclarations d'intention d'aliéner et fait part de sa décision de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain au nom de la commune sur les immeubles suivants :

⇒ immeuble non Bâti sur terrain propre- parcelle n°73, section E, lieu-dit « la Loge » située à Molineuf- appartenant à Monsieur Michel MONNEREAU.

Monsieur le Maire donne lecture de deux déclarations d'intention d'aliéner et fait part de sa décision de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain au nom de la commune sur les immeubles suivants :

⇒ immeuble non Bâti sur terrain propre- parcelles n° 71 et 72, section E, lieu-dit « la Loge » située à Molineuf- appartenant à Monsieur et Madame Lee François Bruno SCHONY-BRAULT

Monsieur le Maire donne lecture de deux déclarations d'intention d'aliéner et fait part de sa décision de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain au nom de la commune sur les immeubles suivants :

⇒ immeuble Bâti sur terrain propre- parcelles n°75, 95 et 96, section E, 12 Chemin de la Loge situées à Molineuf- appartenant à Monsieur et Madame Jacques et Nicole DENICHERE.

- **Pose des bancs**

Le Maire informe qu'un banc a été posé au Carmel.

- **Visite des Rinceaux**

Monsieur PILLOT rappelle que le Syndicat de la Cisse organise le mercredi 5 juin une journée festive avec des jeux, visite du milieu naturel des Rinceaux et un spectacle en fin d'après-midi dans le cadre de la semaine des Rivières. Une autre journée est prévue pour les molinotots.

Le Dimanche 5 Mai, une matinée éco-citoyenne réunira à partir de 8h30 des participants des 3 communes avec ralliement aux Rinceaux à 11h45.

- **Centenaire du nom de la commune**

Monsieur MANDARD rappelle que l'inauguration aura lieu le samedi 18 Mai à 10h30 avec la présentation d'un mur de photos dans la cour de la Mairie. Six cartes postales ont été agrandies et seront posées près des endroits actuels correspondants. Une exposition prêtée par le Conseil Général du Loir et Cher sur les années 1900 est prévue de la mi- Mai à fin juin à la Mairie.

- **Tour de table**

Monsieur MANDARD indique qu'une trentaine d'artistes sera présente à la Promenade Artistique. L'une d'elles a été contactée pour proposer une ébauche de tableau-paysage peint pendant les 2 week ends de la Promenade sur le pignon du local situé à l'angle de la Mairie. Le conseil municipal est d'accord sur le principe dans l'attente de connaître le coût. L'artiste ne ferait pas payer sa prestation. Elle demande seulement que les surfaces soient préparées (vérification de l'enduit, peinture d'apprêt) et que la commune achète les pots de peinture nécessaires à la réalisation. La 15^{ème} fête du vélo passera le 1^{er} septembre dans le bourg de Molineuf.

-Monsieur SÉNÉCHAL a été informé lors de la dernière commission de développement économique d'Agglopolys, que 200 emplois d'avenir étaient disponibles en Loir-et-Cher pour les jeunes de 18 à 25 ans. Les personnes intéressées doivent s'adresser à la Maison de l'Emploi.

-Monsieur PRÉVOST indique que les travaux du columbarium débuteront le 16 avril.

-Monsieur PILLOT fait savoir que la réunion de la commission d'urbanisme prévue le 7 Mai est avancée au 30 avril à 16h30.

-Monsieur CHAMP précise que les documents financiers d'Agglopolys sont consultables sur leur site.

-Monsieur GOHIER indique que les travaux prévus Route d'Orchaise commenceraient le 15 avril par la réfection des canalisations d'eau. Une dérogation doit être demandée au Président du Conseil Général, car les travaux ne peuvent commencer avant l'obtention de la convention passée avec ses services, et celle-ci ne pourra être signée qu'en Mai ou Juin.

-Madame BOBIN demande les avis des conseillers sur la pose du pressoir au carrefour de Bury. 12 sont POUR, 1 s'abstient, 1 vote CONTRE.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 22h55.